



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

**N° 24_03_01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE (CCPEIDF)**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le **2024-03-28**
ID : 028-200069953-20240321-204_03_01-AR

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet aux élus de prendre connaissance de la situation économique et financière de la collectivité et d'échanger sur ses engagements pluriannuels.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux EPCI (conformément à l'article L5211-36 du CGCT), expose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune est présenté, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ». Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, outre les dispositions énoncées précédemment, le rapport de présentation du DOB doit comporter les éléments suivants : évolution prévisionnelle des effectifs, données relatives à l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Enfin, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 a imposé que le DOB présente les objectifs de la collectivité concernant : 1° L'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2° L'évolution de son besoin de financement annuel calculé et les emprunts, minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 concernant la CCPEIDF lors de la séance du conseil communautaire du 21/03/2024.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_01.1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet aux élus de prendre connaissance de la situation économique et financière de la collectivité et d'échanger sur ses engagements pluriannuels.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux EPCI (conformément à l'article L5211-36 du CGCT), expose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune est présenté, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ». Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, outre les dispositions énoncées précédemment, le rapport de présentation du DOB doit comporter les éléments suivants : évolution prévisionnelle des effectifs, données relatives à l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Enfin, la loi de programmation des finances publiques (LFPF) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 a imposé que le DOB présente les objectifs de la collectivité concernant : 1° L'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2° L'évolution de son besoin de financement annuel calculé et les emprunts, minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires concernant les services de l'Eau et Assainissement annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 concernant l'Eau et l'Assainissement lors de la séance du conseil communautaire du 21/03/2024.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

**N° 24_03_02 – GARANTIE D'EMPRUNT – SA EURE ET LOIR HABITAT – COMMUNE DE PIERRES –
20 LOGEMENTS LOTISSEMENT LE PETIT MURGER**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

SA Eure et Loir Habitat a décidé de réaliser une opération de construction de 20 logements (9 PLAI et 11 PLUS) dans le lotissement Le Petit Murger sur la commune de Pierres.

SA Eure et Loir Habitat sollicite la communauté de communes, pour garantir son prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 2 573 000€ constitué de 4 lignes de prêts comme suit :

- **Prêt PLAI** d'un montant de 744 250 € d'une durée de 40 ; taux 2,6% (index livret A -0,4%)
- **PLAI Foncier** d'un montant de 296 341€ d'une durée de 50 ans ; taux 2,6% (index livret A -0,4%)
- **PLUS** d'un montant de 1 124 971€ d'une durée de 40 ans ; taux 3,6% (index livret A +0,6%)
- **PLUS foncier** d'un montant de 407 428 € d'une durée de 50 ans ; taux 3,6% (index livret A +0,6%)

Soit un montant total de financement de 2 573 000 € et un montant de garantie d'emprunt de 1 286 500€ (50%).

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir a également accordé une garantie d'emprunt de 50% en complément de la demande présentée à la communauté de communes.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 155749 en annexe signé entre : SA Eure et Loir ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 29/02/2024

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 573 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155749 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 286 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ACCORDE la garantie de la collectivité pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240321-24_03_02-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_03 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN : MODIFICATION DES REPRESENTANTS POUR LES COMMUNES DE SAINT-MARTIN-DE- NIGELLES, NERON ET FAVEROLLES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**

Au 1^{er} janvier 2020, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la communauté de communes. Dès lors la communauté de communes se trouve en représentation-substitution dans les syndicats ayant au moins une commune non membre de la communauté de communes dans ces syndicats.

La commune de Saint-Martin-de-Nigelles propose de modifier ses représentants au sein du syndicat intercommunal des Eaux de Ruffin et de désigner M. Thierry CORDELLE et M. Alexandre LOBOFF.

La commune de Néron propose en remplacement de M. GUILLET, de désigner en qualité de délégué titulaire M. Romain LHOPITEAU.

La commune de Faveroles propose de modifier ses représentants, et de désigner en qualité de délégué titulaire M. Patrick OCZACHOWSKI, et en délégués suppléants M. Jean-Marc BOULERAND et M. Serge ESNARD.

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France étant membre au syndicat des Eaux de Ruffin, Il est demandé au conseil communautaire de statuer sur ces modifications.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Vu l'article L. 2122-7 du CGCT, applicable aux EPCI-FP par renvoi de l'article L. 5211-1 du Code, prévoyant l'élection des délégués syndicaux des EPCI-FP.

Vu la délibération n°23_07_01 du 06 juillet 2023 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France portant sur la modification des représentants au sein du syndicat des Eaux de Ruffin,

Vu la délibération n° 2024/01-01 du 29 janvier 2024 de la commune de Saint-Martin-de-Nigelles portant sur la désignation de ses délégués au syndicat des Eaux de Ruffin,

Vu la délibération n° 06-2024 du 19 février 2024 de la commune de Néron portant sur la désignation d'un délégué titulaire au syndicat des de Ruffin en remplacement de M. Guillet,

Vu la délibération n° 2023-24 du 6 octobre 2023 de la commune de Faveroles portant sur la désignation de ses délégués au syndicat des Eaux de Ruffin,

Considérant les demandes des communes de Saint-Martin-de-Nigelles, de Néron et de Faveroles pour modifier ses représentants au sein dudit syndicat,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de M. Thierry CORDELLE et M. Alexandre LOBOFF comme délégués titulaires de la commune de Saint-Martin-de-Nigelles pour siéger au Syndicat des Eaux de Ruffin.

APPROUVE la désignation de M. Romain LHOPITEAU comme délégué titulaire de la commune de Néron pour siéger au Syndicat des Eaux de Ruffin.



APPROUVE la désignation de Patrick OCZACHOWSKI comme délégué titulaire et M. Jean-Marc BOULERAND et M. Serge ESNARD en qualité de délégués suppléants de la commune de Faverolles pour siéger au Syndicat des Eaux de Ruffin.

MODIFIE les délégués titulaires et suppléants représentant la Communauté des Portes Euréliennes d'Île de France au sein du Syndicat des Eaux de Ruffin comme suit :

| Syndicat des eaux de Ruffin | Titulaires | Suppléants |
|------------------------------------|---|--|
| Bréchamps | Gérard WEYMEELS Jean-Jacques GOND | Martine THERALDE |
| Chaudon | Michel GALERNE François SZANFRANSKI | Jean-Luc WEBER |
| Coulombs | Jean-Noël MARIE Catherine MARIE | Daniel GUILLY |
| Croisilles | Jacques EMILE Franck DESPREZ | Florian DUMAS |
| Faverolles | Patrick OCZACHOWSKI | Jean-Marc BOULERAND M. Serge ESNARD |
| Les Pinthières | Anne-Marie BOUCHEE Pierre GOUDIN | Patrick LAMBERT |
| Lormaye | Michel DUC Bertrand THIROUIN | Jacky KWASNIEWSKI |
| Néron | Romain LHOPITEAU Céline MANIEZ | Nicolas PELISSE |
| Nogent-le-Roi | J-Pierre CANTUEL-LEPREVOST Véronique JEHANNET Gerald COIN | |
| Saint-Laurent la Gâtine | Patrick LENFANT Dorothee SIOU | Yannick VIET |
| Saint-Lucien | Catherine DEBRAY Jean-Marc PERRET | Jean DUNAU |
| Saint-Martin de Nigelles | Thierry CORDELLE Alexandre LOBOFF | |
| Senantes | Philippe CAROFF Jean-Claude LOZACH | Quentin VERNIERS |
| Villiers le Morhier | Philippe AUFRAY Jacqueline DEVINCK | Ludovic MAÎTRE |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_04 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SITREVA

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 45
Pouvoirs : 9
Votants : 54
Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Le SITREVA souhaite pouvoir continuer à encourager et développer les nouvelles méthodes de valorisation des déchets. Pour cela, le comité syndical a voté à l'unanimité la prise de participation de SITREVA dans une société dédiée aux énergies renouvelables lors du comité du 18 octobre 2023.

Pour permettre l'entrée au capital de cette société, il convient que ses statuts soient modifiés. Ainsi le comité syndical a approuvé cette modification à l'unanimité le 7 novembre 2023.

Il convient désormais que ses membres approuvent cette modification.

Il est proposé d'approuver cette modification lors du conseil communautaire du 21 mars 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le changement d'objets des statuts de SITREVA

APPROUVE la modification de l'articles 2 des statuts de SITREVA de la manière suivante :

« Article 2 : Objet

Le syndicat mixte exerce en lieu et place de ses membres, conformément aux dispositions de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales, la partie de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages comprenant :

- le traitement et la valorisation ;*
- le stockage des déchets ultimes ;*
- la mise en place et l'exploitation des déchèteries ;*
- Les opérations de transports, de transfert, de tri, ou de stockage qui s'y rapportent*
- toutes activités annexes et complémentaires (études, récupération, production et ventes d'énergie...)*

L'organisation en direct des collectes sélectives reste de la compétence des membres du syndicat mixte. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_05 – MODIFICATION DES STATUTS PORTANT SUR LE SIEGE DE LA CCPEIDF

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Le Conseil Communautaire,

EXPOSE qu'afin de créer un nouveau siège pour la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, un bâtiment commercial, a été acquis et aménagé sur la commune d'Épernon. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été attribués et exécutés, le local est aujourd'hui aménagé et prêt à accueillir les activités de la communauté de communes.

Une modification des statuts est nécessaire pour prendre acte de l'adresse du nouveau siège.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016 modifié portant sur la création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2020254-0001 du 10 septembre 2020 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2022091-0001 du 1^{er} avril 2022 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2023180-0001 du 29 juin 2023 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes,
Vu le projet des statuts modifiés,

Considérant le transfert du siège de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France à compter du 25 mars 2024 au 22 rue de Savonnière 28230 à EPERNON.
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 mars 2024,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la modification du 3^o des statuts de la Communauté de Communes en retenant la rédaction suivante : « La Communauté de communes a son siège au 22, rue de Savonnière 28230 EPERNON » en lieu et place de « La Communauté de Communes a son siège au 6 place Aristide Briand 28230 Epernon ».

PRECISE qu'à compter de la notification de la délibération, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et que l'avis sera réputé favorable en cas d'abstention.

AUTORISE M. le Président à entreprendre les éventuelles démarches administratives liées à la modification du siège social et à signer tout acte et document afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240321-24_03_05-AR





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_06 – CREATION DE POSTES CONTRACTUELS POUR LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240321-24_03_06-AR



L'ALSH de Chaudon a connu dernièrement une réorganisation de sa direction. Certains agents ont vu leur temps de travail augmenter afin de répondre au besoin d'encadrement et diminuer le recours aux saisonniers durant les vacances. Toutefois, afin de respecter le taux d'encadrement, il convient d'avoir un recours à un contractuel pour accroissement temporaire d'activité sur la période du 1^{er} avril au 5 juillet 2024, pour intervenir sur l'accueil périscolaire du soir.

L'ALSH de Nogent-le-Roi connaît un accroissement de sa fréquentation sur les mercredis et vacances scolaires. De ce fait, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Afin de proposer un contrat plus attractif aux candidats, il est suggéré de créer un seul poste pour un agent qui interviendrait sur les temps périscolaires de Chaudon et les mercredis et vacances scolaires sur Nogent-le-Roi.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L332-22 et L332-23 al2°,
Attendu qu'en raison de la réorganisation de la direction de l'ALSH de Chaudon, il y aurait lieu de recourir à un adjoint d'animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, sur la période allant du 1^{er} avril au 5 juillet 2024,

Attendu qu'en raison de l'accroissement de fréquentation sur l'ALSH de Nogent-le-Roi, il y aurait lieu de recourir à un adjoint d'animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, sur la période allant du 1^{er} avril au 5 juillet 2024,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE un poste contractuel d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à raison de 34,10 heures hebdomadaires annualisées, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, sur les temps périscolaires à Chaudon et les mercredis et vacances scolaires à Nogent-le-Roi, à compter du 1^{er} avril 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024,

FIXE la rémunération des agents contractuels recrutés sur la base du 1^{er} échelon IB 367- IM 366 du grade d'adjoint d'animation

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_07 – CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI) A RAISON DE 17,50 HEURES HEBDOMADAIRES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240321-24_03_07-AR

2024-1

Berger
Levrault



**

Depuis sa création, la communauté de communes fait face à un accroissement important de la gestion d'informations dématérialisées, notamment imposées par les services en lignes, les partenaires, ou encore, avec la mise en place du télétravail et la délocalisation de certains de ses services propres.

Compte tenu de cette évolution importante du volume des tâches, il apparaît essentiel de procéder au recrutement d'un technicien spécialisé en la matière à mi-temps.

Ce recrutement s'effectuera en collaboration avec le SITREVA, avec lequel le poste sera partagé, représentant ainsi deux mi-temps.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE un poste de directeur des systèmes d'information, à raison de 17,50 heures hebdomadaires sur plusieurs grades, afin d'élargir les possibilités de recrutement, à savoir : ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_08 – CREATION DE POSTES STATUTAIRES – MISE AU STAGE DE CONTRACTUELS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Des agents intervenant dans les structures enfance jeunesse ont vu leur contrat renouvelé à plusieurs reprises, parfois, au-delà des délais permis par les textes.

Afin de répondre aux besoins dans lesdites structures et de pérenniser l'emploi de ces agents, il convient de les nommer stagiaire sur une période d'un an avant possible titularisation et, par conséquent, de créer les postes statutaires correspondants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la proposition de création des postes suivants :

-1 poste d'animateur en accueil de mineurs au grade d'adjoint d'animation, à temps complet annualisé

-1 poste d'animateur en accueil de mineurs au grade d'adjoint d'animation, à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées

-1 poste d'animateur en accueil de mineurs au grade d'adjoint d'animation, à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées

-1 poste d'animateur en accueil de mineurs au grade d'adjoint d'animation, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées

-1 poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique, à raison de 5 heures hebdomadaires annualisées

Considérant que des contrats ne peuvent plus être renouvelés,

Considérant les besoins en agent sur des postes permanents de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de mettre au stage sur des postes statutaires des agents contractuels, afin de combler les manques en personnels titulaires dans les services,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE les postes tels que présentés ci-avant, afin d'y nommer les agents concernés à compter du 1^{er} avril 2024.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Judi 21 MARS 2024

N° 24_03_09 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR : EX-CASERNE DES POMPIERS ET LOGEMENTS ASSOCIES A EPERNON

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

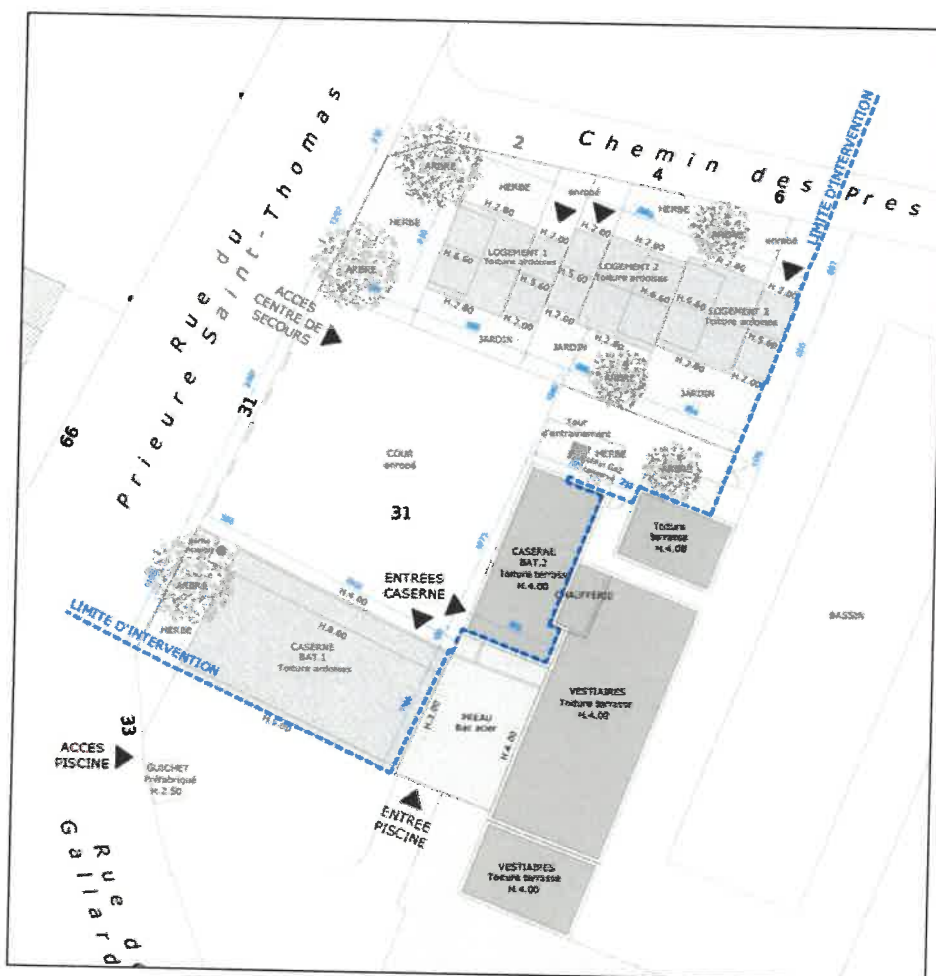
**

Dans le cadre du projet de Centre aquatique intercommunal* à Epernon, il est prévu que la construction se fasse en lieu et place de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers, des logements associés et de l'actuelle piscine du Closelet.

** Réhabilitation du bassin extérieur, avec adjonction d'un pentagliss, de jeux aquatiques, de solariums, et création d'un espace aquatique intérieur, comprenant un bassin de 25 m, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, des espaces de détente (hammam, sauna, jacuzzi, tisanerie)... Recours à une architecture et des techniques qui privilégieront la sobriété énergétique, le respect environnemental et le confort d'utilisation.*

Le Service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ayant intégré une nouvelle caserne à Hanches, située en face du Lycée Joséphine Baker, les anciens équipements ont été désaffectés et peuvent ainsi être déconstruits.

Au même titre que le lancement d'études énergétiques préalables (faisabilité du recours à la géothermie et à la récupération de la chaleur fatale de la Station d'épuration), il est envisagé de réaliser cette démolition en avance de phase (prestations prévues fin 2024 / début 2025).



Il est proposé au Conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Île-de-France d'autoriser M. le Président à signer la demande de Permis de démolir de l'ancienne Caserne et des logements associés (parcelles AI0001, AI0042 et AI0043).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240321-24_03_09-AR



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R 423-1,
Vu l'Arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328-0001 en date du 23 novembre 2016 modifié, portant création de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,
Vu les Statuts de la CCPEIF, tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-20230460001 en date du 15 février 2023,

Considérant le projet de création d'un Centre aquatique intercommunal à Epernon,
Considérant que le Centre de secours Hanches-Epernon est désormais situé à Hanches, en lieu et place de la Caserne sparnonienne et des logements associés,
Considérant que la construction du futur Centre aquatique du Closelet est prévue en lieu et place de la piscine actuelle et de l'ancienne Caserne de sapeurs-pompiers,
Considérant que la déconstruction des bâtiments concernés nécessite le dépôt d'une demande de Permis de démolir,
Considérant le projet de Permis de démolir réalisé à cet effet,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la demande de Permis de démolir pour les bâtiments anciennement affectés au Service Départemental d'Incendie et de Secours, situés sur les parcelles AI0001, AI0042 et AI0043.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_10 – MODIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES TARIFS EAU POUR EXERCICE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Lors de la présentation des débats d'orientations budgétaires voté le 30 mars 2023 dernier, une augmentation des prix de l'eau et de l'eau assainie avait été actée pour 2024. Cette augmentation a été actée lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 et elle sera effective à compter de la prochaine relève et non pas à partir du 1^{er} janvier 2024. De ce fait la présente délibération, annule et remplace la précédente. Cela permettra à la collectivité de communiquer sur cette augmentation auprès des usagers.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi 92-3 du 03 janvier sur l'eau et notamment son article 13-11,

Vu la délibération n°23_12_33 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 portant sur le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant la nécessité de modifier la mise en œuvre des nouveaux tarifs à compter de la prochaine relève des compteurs en fonction du calendrier de facturation des usagers de chaque commune.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE la délibération n°23_12_33 du 21 décembre 2023 portant sur le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte les tarifs de l'eau tels qu'ils figurent dans le tableau en annexe de la présente délibération à compter de la prochaine relève des compteurs en fonction du calendrier de facturation des usagers de chaque commune.

DIT que les crédits seront prévus au budget annexe de l'eau 2024.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout acte concrétisant cette intention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_11 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**

Dans le cadre des travaux concernant les canalisations de transfert liées à la viabilisation de la future STEP d'Auneau il est nécessaire de franchir l'autoroute A11 en souterrain au niveau d'un point de passage situé sur le territoire de la commune d'Ymeray.
L'installation est constituée d'une canalisation d'eaux usées sous pression de diamètre DN 110 mm et le passage sous la voie autoroutière s'étendrait sur 41 mètres linéaires.

La parcelle concernée a le statut de domaine public autoroutier de l'Etat et les conditions d'occupation que peut consentir l'exploitant COFIROUTE sont précisées par l'article R 122 -.1 du code la voirie routière sous le régime des occupations temporaires du domaine public de l'Etat.

La convention d'occupation proposée intègre l'autorisation d'entreprendre les travaux avec plusieurs dispositions concernant le déroulement et la sécurité du chantier. Elle prévoit également les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes pourra effectuer les opérations d'entretien et de réparation de la canalisation.

La durée de l'occupation est prévue jusqu'en 2034, soit la fin de la période de concession dont bénéficie la société COFIROUTE avec l'Etat. Elle pourra être prolongée par reconduction expresse à l'issue de cette date.

Les conditions financières de l'occupation sont les suivantes :

- Versement d'une caution de 800 € avant les travaux
- Versement d'une redevance de 522.39 € tous les 5 ans.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'article R122-5-1 du code de la voirie routière,
Vu le projet de convention avec la société COFIROUTE,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public autoroutier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_12 - CULTURE - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOL28 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACT 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France affirme sa volonté de mettre en œuvre une politique artistique et culturelle au profit de ses administrés en partenariat avec la Région Centre Val de Loire. La politique portée par la Région s'exprime à travers les « PACT » (Projets Artistiques et Culturels de Territoire). Ceux-ci permettent de définir un projet culturel de diffusion artistique s'appuyant sur la stratégie de développement culturelle de la Communauté de Communes.

Afin de mener à bien cette mission, la Communauté de Communes fait appel à l'association « La Ligue de l'Enseignement – Fédération d'Eure et Loir » (FOL28). Cette dernière apporte un soutien technique, une assistance à l'organisation, à la programmation, au bilan des actions menées et participe à l'évaluation.

Le montant forfaitaire pour la réalisation de ces missions est de 10 900 € pour l'année 2024.

Une convention de partenariat signée entre la Communauté de Communes et l'association FOL28 vise à régler les engagements et les conditions financières de cette collaboration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23_10_10 du 26/10/2023, relative à la programmation 2024 des Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT),

Vu l'avis « favorable » du bureau communautaire du « 14/03/2024 »,

Considérant la volonté de la communauté de communes de se faire accompagner par La Ligue de l'Enseignement – Fédération d'Eure et Loir (FOL28) pour la mise en œuvre de sa politique artistique et culturelle,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec la FOL28, jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la FOL28,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_13 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CESSION AVEC LA SAFER CENTRE POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AA 60 ET AA 61 A SAINT-PIAT

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Deux parcelles AA 60 et AA 61 situées en zone naturelle à Changé sur la commune de Saint-Piat, ont été signalées par la SAFER comme étant en vente via l'outil Vigifoncier.

La Communauté de communes s'est déclarée intéressée par cette acquisition en vue de constituer un aménagement touristique au droit du camps de César et du site des mégalithes de Changé. Il a donc été adressé un dossier de candidature à la SAFER en date du 8 novembre 2023.

Par la suite, une convention de cession a été transmise à la Communauté de Communes par la Safer qui doit faire l'objet d'une délibération en vue de sa signature par le Président. Le terrain, non bâti, d'une superficie de 2175 ca est proposé à l'achat pour un montant de 2 175 € HT, avec une prestation de service à la Safer de 320,16 € HT et une provision pour frais d'acte évaluée à 512 € TTC.

La SAFER propose que l'acquisition des biens se fasse au moyen de la substitution instaurée par l'article L 141-1-II du Code rural. La prévision de signature de l'acte authentique est fixée au 15/05/2024.

Vu le projet de convention avec la SAFER,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention de cession préparée par la SAFER.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 21 MARS 2024

N° 24_03_14 - INSTITUTION PERMANENTE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE D'YMERAY

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY, (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|------------------|--|
| Youssef AFOUADAS | a donné pouvoir à Jean Luc DUCERF |
| Frédéric ROBIN | a donné pouvoir à Sylvie ROLAND |
| Laurent DAGUET | a donné pouvoir à Robert DARIEN |
| Jacques GAY | a donné pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | a donné pouvoir à Michelle MARCHAND |
| Pascal BOUCHER | a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE |
| Michel DARRIVÈRE | a donné pouvoir à Eric SEGARD |
| Emmanuel MORIZET | a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT |
| Gérald COIN | a donné pouvoir à François BELHOMME |

Absents excusés :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Serge MILOCHAU.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Catherine DEBRAY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**

Le conseil communautaire

EXPOSE que la communauté de communes des Portes Euréliennes est compétente depuis sa création pour instituer le droit de préemption urbain (DPU), définir les périmètres soumis en zones urbaines ou à urbaniser, la nature du droit de préemption simple ou renforcé et l'exercer, sauf à le déléguer selon notamment les dispositions des articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme et le droit de priorité prévu aux articles L. 240-1 et suivants dudit code.

Depuis le 1er janvier 2017, cette compétence s'exerce directement par la communauté de communes en ayant l'exercice sur chaque commune en considération de l'intérêt potentiel, au regard du champ de ses compétences, d'exercer ces prérogatives de puissance publique, selon les enjeux de maîtrise foncière respectifs.

Il est précisé que suite à l'abrogation de l'alinéa 9 de la délibération du 22 juillet 2020 accordant au président délégation et pouvoir, la compétence est désormais exercée par le conseil communautaire et non plus par le président.

La Communauté de Communes souhaite aujourd'hui déléguer de manière permanente l'exercice de ce droit aux communes membres sur lesquelles un droit de préemption urbain est institué.

La délégation permanente portera sur l'ensemble des zones U et Au, à l'exclusion des zones UX et Aux.

De cette manière, chaque mairie pourra exercer directement le droit de préemption sur l'ensemble des zones habitables, UA, UB, UC ou UD et répondre ainsi aux notaires sans avoir à solliciter préalablement la communauté de communes à la réception des déclarations d'intention d'aliéner.

De cette manière, chaque mairie pourra exercer directement le droit de préemption sur l'ensemble des zones habitables, UA, UB, UC ou UD et répondre ainsi aux notaires sans avoir à solliciter préalablement la communauté de communes à la réception des déclarations d'intention d'aliéner.

Chaque commune a été associée à la réflexion pour adapter la délégation à lui consentir. Cette délégation est totale pour la mise en œuvre des prérogatives, formalités et procédures prévues par le code de l'urbanisme pour son exercice y compris le pouvoir de saisir le juge de l'expropriation pour la fixation judiciaire du prix.

Concernant la commune d'Ymeray l'évolution et les propositions portent sur :

- l'institution du droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U,
- la délégation de l'exercice du droit de préemption sur la commune sur les zones choisies
- la conservation de l'exercice du droit de préemption sur la commune sur les autres zones à compétence communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 211-1 et suivants, L. 211-3, L. 211-4 et suivants, L. 213-1 et suivants,

Vu le Plan local d'urbanisme d'Ymeray approuvé le 23/05/2019,

Vu l'accord du maire d'Ymeray en date du 27 février 2024 concernant la délégation du droit de préemption sur les zones U et AU,

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 2024-11-11
ID : 028-200069953-20240321-24_03_14-AR



Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTITUE un droit de préemption simple sur l'ensemble du territoire communal pour les zones urbaines ou à urbaniser.

DELEGUE de manière permanente l'exercice du droit de préemption, ainsi que le droit de priorité, à la commune d'Ymeray sur les zones U et AU à l'exclusion des zones Ux et Aux,

CONSERVE l'exercice du droit de préemption sur les zones UX et Aux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE